

# **la nouvelle ACTION FRANÇAISE**

# **l'homme en danger**

**nouvelle  
école :**

**c'est**

**jugé !**

**pages 4, 5 et 6**

## **EDITORIAL**

Présentant le projet de loi sur la libéralisation de l'avortement, M. Messmer a précisé que celui-ci « *constate simplement l'état de la société dans laquelle nous vivons* ». Il ne pensait peut-être pas si bien dire. Mais il aurait pu ajouter que cette réforme législative est aussi à l'image de l'Etat qu'il sert et du régime dont il est le héraut.

Une société tolérante, c'est vrai. Puisqu'elle permet que l'on tue les plus faibles.

Un Etat libéral, sans aucun doute. Puisque, comme l'a déclaré le Premier ministre, personne n'est obligé de choisir « *l'interruption de la grossesse* » ou de la pratiquer.

Cynisme effrayant du représentant d'un Etat assassin. Etonnante faiblesse d'un Etat pourtant tout-puissant. Visage inhumain d'une société que l'on disait à l'extrême-pointe de la civilisation.

Faiblesse ? Oui, puisqu'il a suffi de quelques mégères en furie, de quelques articles dans les hebdomadaires à la mode et d'un procès monté comme un spectacle pour que l'Etat batte en re-

traite. En espérant recueillir les fruits de son attitude « *libérale* » aux prochaines élections. Calcul infâme. Tactique ignoble. Mais que ne manqueront pas de suivre des députés avant tout soucieux de leur confort. Cela étonne ? On sait pourtant que les démocraties se laissent facilement corrompre par les minorités les plus basses. Il suffit qu'elles crient un peu fort, ou qu'elles payent un peu plus pour que l'Etat cède, escomptant se les rallier ou en tirer quelque avantage.

Faiblesse, mais toute puissance aussi. Car il suffira d'une loi pour trancher de problèmes biologiques et métaphysiques. A l'unanimité — quelques centaines de personnes —, à la majorité — par conviction ou par simple « *discipline de groupe* » —, ou encore à quelques voix près, on décidera jusqu'à quelle date l'embryon est « *tumeur* » ou « *amas de cellules* » et à partir de quand il devient un être vivant. Sans se soucier de savoir si ce petit d'homme n'est jamais qu'un composé de chair, de nerfs et de sang, ou s'il renferme une âme. Faribole qu'on laisse à l'Eglise, que rien n'empêche de « *fixer une règle plus stricte que celle de la loi* » comme l'a déclaré magnaniment M. Messmer. Comme si la loi pouvait faire fi des valeurs morales et des autorités qui la définissent.

(suite page 2.)

# éditorial (suite)

On répondra que la société s'est désacralisée, qu'elle ne reconnaît plus aucune valeur suprême. Cela est vrai si l'on suit les philosophes qui, après avoir décrété il y a un siècle la mort de Dieu, en viennent à proclamer la mort de l'homme. « *Je veux bien qu'une civilisation soit sans foi*, disait Malraux à de Gaulle, *mais je voudrais savoir ce qu'elle met à sa place, consciemment ou non* ». Et de fait notre civilisation n'a cessé de chercher des substituts à la foi chrétienne. Ce fut la religion marxiste. Mais le temple qui l'abrite n'est plus habité que par les perroquets moscoutaires et par quelques vestales « *humanistes* » ou « *structuralistes* ». Et la nouvelle Rome a montré un visage trop hideux pour qu'elle puisse encore attirer les croyants. C'est aujourd'hui la technique, qui en a pris un sérieux coup en mai 1968 mais qui continue à exercer ses attraits, surtout lorsqu'elle se dégrade en simple confort. Et c'est encore la Révolution, conçue non comme un bouleversement social et politique, mais comme la libération absolue de tous les instincts.

« *Jouir sans entraves* ». Que ce soit par le confort que procure la technique ou par la drogue et le sexe, telle est bien la valeur suprême de notre société. Curieuse jouissance qui permet si facilement l'exploitation. Curieuse révolution sexuelle où l'on est bien en peine de distinguer une « *partouze* » bourgeoise de la « *sexualité de groupe* » des révolutionnaires conscients. Et curieuse libération que cette « *défonce* » qui réduit les sens en esclavage avant de conduire à la destruction de soi. Moralisme basement victorien, conservatisme honteux ? Non ! Nous souhaitons une transformation radicale de la société et une renaissance de la fête. Mais nous voulons que cette renaissance soit celle de la vie et non sa négation, que cette révolution soit rédemptrice et non pas tournée contre l'homme et l'ordre profond de ce monde.

L'avortement est cette négation. Au nom du « *droit* » de la femme à disposer de son corps. Mais alors pourquoi l'enfant, dans le ventre de sa mère, n'aurait-il pas le « *droit* » de disposer du sien ? Au nom du couple soucieux de préserver son confort, comme si l'enfant n'était jamais qu'une gêne, comme si la société n'avait pas,

d'abord, à mettre tout en œuvre pour assurer les conditions de son épanouissement. Il est monstrueux de tuer des êtres sur la foi de statistiques douteuses qui montrent que la loi est déjà tournée, sous la pression d'un groupe, à cause de difficultés matérielles que l'on n'a pas su éviter ou d'accidents génétiques que l'on ne tentera plus désormais de prévenir. C'est monstrueux et c'est lourd de conséquences pour l'avenir. Car pourquoi la légalisation du meurtre ne concernerait-elle seulement les plus petits ? Il y a, dans le monde, tant de malades qui gênent, de vieux inutiles, d'êtres humains qui embarrassent simplement parce qu'ils sont trop nombreux.

Extrapolation malveillante, ou réalité de demain ? Déjà l'écrivain Fabre-Luce affirme qu'à partir d'un certain âge, il faut que le médecin « *devienne l'accoucheur de la mort* ». Opinion partagée par le député U.D.R. Peyret, auteur d'une proposition de loi sur l'avortement. D'autres, au nom de la qualité de la vie, proposent la stérilisation obligatoire des tarés, dans la pure tradition de la législation hitlérienne. Ou dénoncent la « *lie* » et « *l'écume* » biologiques qui polluent notre société. C'est Sparte, ou Auschwitz, ou le « *Meilleur des Mondes* ». Un monde virtuellement contenu dans le nôtre, qui supporte mal que les gêneurs et les affreux viennent entraver sa liberté ou diminuer son efficacité. De même qu'autrefois la « *race des seigneurs* » entendait affirmer librement sa domination, de même que les administrateurs des camps de concentration étaient soucieux d'exécuter rationnellement, efficacement, scientifiquement, leur travail. Et s'étonnaient qu'on les accuse d'un ouvrage si bien fait.

Pourtant, ceux qui sont en train d'enclencher cette mécanique homicide ne sont-ils pas de bons conservateurs ou de valeureux hommes de gauche qui ont gagné leur brevet d'antifascisme sur le trajet République-Nation ou en signant des manifestes vengeurs ? Surprenante convergence, qui devrait faire réfléchir ceux qui ont voté en mars dernier contre le totalitarisme et pour « *l'ordre* ». Ils ont aujourd'hui bonne mine, certains intégristes qui faisaient dire des messes pour que Messmer l'emporte, et ces réactionnaires qui applaudissent les

nobles discours de MM. Druon et Galley. Les voilà bel et bien « *floués* », comme dirait Sartre. Et toutes leurs lamentations n'atténueront pas l'écrasante responsabilité qu'ils portent désormais.

C'est qu'ils n'ont pas compris que, par delà leurs conflits, la droite et la gauche se rejoignent dans une même erreur, dans un même refus de l'ordre profond des sociétés, dans une même négation de ce qui constitue le propre de l'homme. Quelle différence entre Rousseau et Marx, qui contiennent tous deux le totalitarisme ? Entre Doriot et Brasillach qui ont éprouvé la même attirance mortelle pour le nazisme ? Entre le parti hitlérien et le parti stalinien qui anihilaient la personne humaine ? Entre Pompidou et Brejnev qui entendent administrer les choses de la manière la plus efficace. Entre Nuremberg et Woodstock où l'homme, encadré par les S.S. ou par les *Hells' Angels*, libère ses instincts et s'anéantit. De même que la foi technicienne et le surréalisme révolutionnaire, apparemment si opposés, se rejoignent dans une même négation de l'homme.

Tant pis pour les clivages si commodes et les attachements sentimentaux. Il faut dénoncer la droite et la gauche comme les deux faces d'une même subversion. Ou bien se résigner à voir demain s'ouvrir toutes grandes les portes des charniers.

Bertrand RENOUVIN.

(Cible d'Arsenal n° 8, juillet-août 1973.)

## la nouvelle ACTION FRANÇAISE

RESTAURATION NATIONALE

Édité par la S.N.P.F.

17, rue des Petits-Champs - Paris (1<sup>er</sup>)

Téléphone : 742-21-93

Abonnement un an : 45 F

Abonnement de soutien : 100 F

C.C.P. N.A.F. 642-31

Directeur de la Publication :

Yvan AUMONT

Imprimerie abexpress

72, rue du château-d'eau Paris 10<sup>e</sup>

## BULLETIN D'ABONNEMENT A LA NAF-HEBDO

Je souscris un abonnement de six mois (25 frs) un an (normal 45 frs)  
soutien 100 frs

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Profession .....

à retourner 17, rue des petits-champs, 75001 Paris, CCP: NAF 642-31 Paris

# brejnev à washington

Nous avons expliqué à maintes reprises dans ce journal combien il était illusoire d'analyser la politique soviétique selon les schémas qui avaient cours il y a vingt ans. Depuis il y a eu en effet la politique de détente de Khrouchtchev, certes remise en cause deux ou trois fois à propos de Berlin et de Cuba, mais aujourd'hui si solidement établie qu'il faudrait de très graves événements pour la remettre en cause.

M. Brejnev est venu aux Etats-Unis pour parfaire l'entente réalisée et qui s'est déjà traduite par des accords de coopération, de traités d'une portée considérable. Comme l'écrit Bernard Féron dans *Le Monde*, on n'en est plus du tout au style Khrouchtchev. Ce style mêlait la jovialité au souci constant de la propagande. « M. Brejnev a renoncé à convertir l'univers. Il ne voyage pas pour haranguer les masses ni pour remplir les journaux de potins. Khrouchtchev jouait au populiste. Son successeur préfère aux meetings les conversations d'affaires. Il ne prétend même pas qu'il dirige la première puissance du monde. Il veut d'abord installer solidement son pays au rang de seconde puissance. Il va aux Etats-Unis comme un "business-man" tout court. »

## CONSULTATIONS PERMANENTES AU SOMMET

Ce sont en effet des relations d'un caractère « irréversible » qui sont créées. « Irréversible », le mot est à Moscou dans la bouche de tous les hommes politiques, selon les correspondants de presse, et il semble qu'il était au centre des travaux du plénum d'avril du comité central. Irréversible, dans la mesure où ces relations sont dans la logique économique d'un pays qui, pour accélérer son développement, doit s'entendre de toute façon avec les Etats-Unis.

Les problèmes de politique mondiale dans cette perspective se trouvent subordonnés à la bonne entente des deux pays. Et les problèmes posés par le Vietnam et le Moyen-Orient n'échappent pas à la règle générale. Ainsi, il est fort probable que les Américains aient prévenu les dirigeants soviétiques des bombardements de l'hiver dernier au Nord Vietnam, ce qui explique que le Kremlin ait manifesté beaucoup moins d'émotion que lors de précédentes initiatives militaires.

Les consultations sont maintenant systématiques et dès qu'une difficulté de quelque importance se présente, elle est immédiatement réglée par un recours au sommet.

On comprend que M. Pompidou s'inquiète pour la France et l'Europe en général de cette entente Washington-Moscou. A l'heure où s'engagent des négociations économiques d'une importance capitale pour les Européens, il leur serait fâcheux d'être pris dans un étau où les deux grands manifesteraient les effets conjugués de leur domination. C'est pourquoi il est heureux que M. Brejnev vienne à Paris après son séjour américain. On aimerait que joue la solidarité européenne sur un terrain où nos partenaires ont intérêt à se solidariser avec nous.

Mais il est à craindre que ceux-là même qui professent un européisme virulent soient beaucoup moins chauds dès lors qu'il faut jouer le jeu contre les Américains et contre les Russes. MM. Pompidou et Brandt discuteront de ces questions les 21 et 22 juin. L'été s'annonce sous le signe d'une activité diplomatique brûlante.

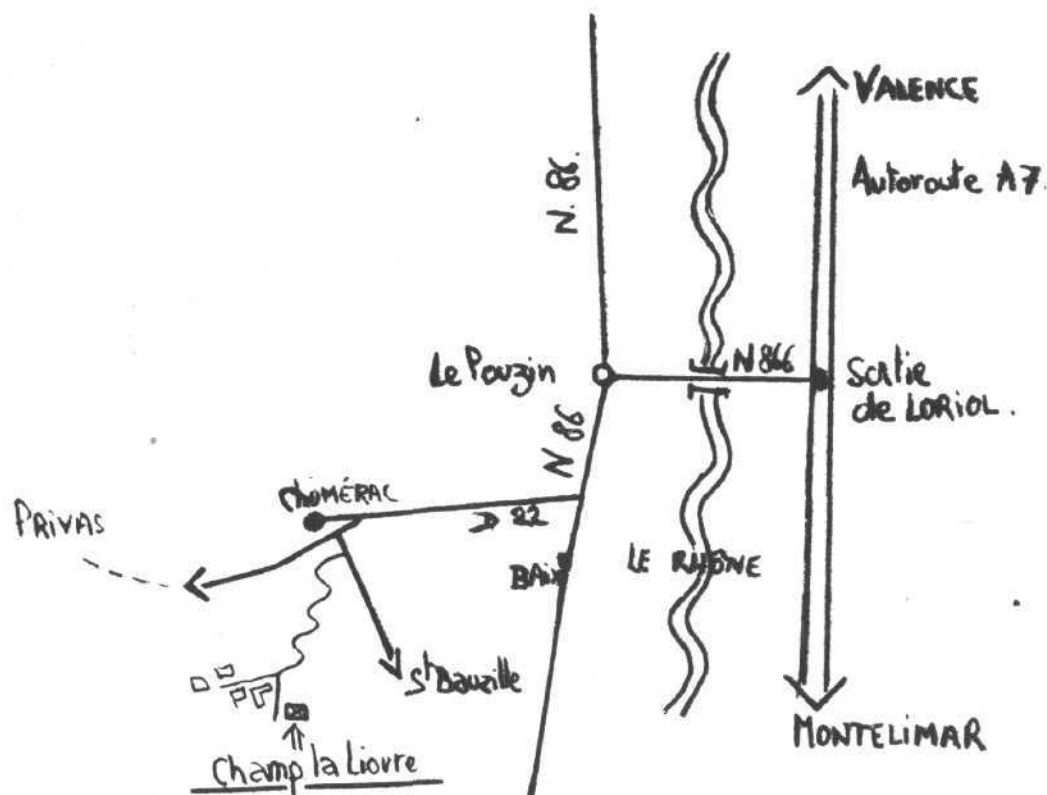
Jacques BLANGY.

# fête royaliste à champ-la-lioure par chomérac

N.A.F. - SUD-EST - ISERE - RHONE - DROME - ARDECHE - SAVOIES - HAUTE-LOIRE - VAUCLUSE etc.

SAMEDI 23 JUIN : RALLUMONS LES FEUX DE LA SAINT JEAN.

DIMANCHE 24 JUIN : FETE ROYALISTE avec Abel Pomarède, Gérard Leclerc, Yvan Aumont,



à Champ-la-Lioure, par Chomérac (Ardèche), entre La Voulte et Privas (N. 86 puis D. 22).

Danse, chants, musique, stands, jeux, librairie, buvette, méchoui et sangria le samedi

soir (10 F). Merguez et buffet campagnard le dimanche midi (10 F).

S'inscrire au plus tôt en écrivant à la F.R.D.S.-N.A.F., 4, square des Postes, 38000 Grenoble.

# deuxième festival de musique traditionnelle

Organisé par le Club du Bourdon (Paris), le deuxième Festival de musique traditionnelle se tiendra les 6, 7 et 8 juillet à Pons, en Haut-Rouergue.

La partie musicale réunit des groupes venus d'Auvergne, de Bretagne, du Berry, des Flandres, d'Angleterre, de Suède, d'Irlande, d'Allemagne, de Suisse romande, etc.

Danses - Ateliers de musique - Artisanat - Animation dans le village avec la participation des habitants.

Nous serions heureux de rencontrer le plus de nafistes possible lors de ce rassemblement si proche de nos préoccupations.

F. F.

Le disque réalisé à partir du Festival de Vesdun l'an passé est disponible à la N.A.F. au prix de 18 F franco. C.C.P. N.A.F. 642-31 Paris.



# jugement de

Afin d'informer au plus vite nos lecteurs, nous publions intégralement le jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Paris (3<sup>e</sup> Chambre - 2<sup>e</sup> section - 7 juin 1973) dans le procès que nous a intenté « Nouvelle Ecole ».

Bien que ce jugement nous donne satisfaction sur l'essentiel, puisque « Nouvelle Ecole » est déboutée de son action en diffamation, nous formulons toutes réserves quant à un appel en ce qui concerne les dispositions de ce jugement qui nous font grief sur des points mineurs.

Par jugement du même jour, l'action d'Alain de Benoist contre « A.F.U. » est complètement rejetée.

LE TRIBUNAL, siégeant en audience publique ;

Après que la cause eut été débattue en audience publique le 26 avril 1973, devant Messieurs FOULON, Vice-résident, GRONIER et Edouard FONTANA, Juges, assistés de CAYREL, Secrétaire-Greffier, et qu'il en eut été délibéré par les magistrats ayant assisté aux débats,

A rendu en PREMIER RESSORT le jugement contradictoire ci-après :

## I. - SUR LES PRETENTIONS RESPECTIVES DES PARTIES

Attendu que, selon exploit du 7 mars 1973, Alain de BENOIST, après avoir indiqué son domicile à Paris déclare agir tant à titre privé que comme propriétaire de la publication « Nouvelle Ecole », dont le siège est à Paris, B.P. n° 129-07 ; que, par cet acte, il réclame réparation du préjudice qu'a causé, tant à lui-même, qu'à « Nouvelle Ecole », une campagne : « d'insinuations calomnieuses, d'insultes et de diffamations caractérisées » ; qu'en vertu d'une autorisation du 16 février 1973, il assigne à jour fixe :

1° Victor Yvan Roger AUMONT, pris tant en son nom personnel, que comme directeur de « La Nouvelle Action Française » ;

2° La Société S.N.P.F., editrice de cet hebdomadaire ;

3° Gérard COUSTENOBLE, dit LECLERC, journaliste ;

Attendu que le demandeur expose que le journal « A.F. Université », alors organe du mouvement « La Nouvelle Action Française », avait publié dans son numéro 174 de mai 1972, un article intitulé « Eugénisme totalitaire et bétail humain », qui concernait la publication par « Nouvelle Ecole » en mai 1972, d'un numéro 14 consacré à l'eugénisme, et qui fait l'objet d'une assignation distincte ;

Attendu que de BENOIST expose encore qu'en suite de cette première publication, les responsables de la « N.A.F. » ont développé contre lui-même et son équipe rédactionnelle : « une campagne de dénigrement et de scandales », qui fait l'objet de la présente instance ; que de BENOIST articule, plus spécialement, sept griefs qui seront ci-après successivement exposés et discutés ; que pour ces raisons et sur le fondement de l'article 1382 du Code Civil, le demandeur sollicite :

1° La condamnation des défendeurs « in solidum » au paiement de 200.000 F de dommages-intérêts ;

2° La publication « in extenso » du présent jugement, tant dans la « N.A.F. » que dans cinq quotidiens ;

3° L'exécution provisoire ;

Attendu que par conclusions du 21 mars 1973, les défendeurs soutiennent que l'assignation serait nulle :

1° Faute d'avoir précisé, autrement que par la simple indication d'une boîte postale, le siège de « Nouvelle Ecole » ;

2° Pour défaut de qualité, le demandeur pouvant certes réclamer réparation du préjudice par lui, prétendument subi, mais non du préjudice subi par son équipe rédactionnelle ;

3° Pour prescription, celle-ci n'ayant pas été interrompue entre mai 1972, date de la première publication des écrits incriminés, et le 7 mars 1973, date de l'assignation ;

Attendu que tant selon acte du 20 mars 1973, qu'à la Barre, le demandeur conclut au rejet

de toutes exceptions et fins de non-recevoir et déclare persister en sa demande ;

Attendu que, par note du Palais du 20 mars 1973, Yves CHRISTEN, autour d'un des articles du numéro 14 de « Nouvelle Ecole », expose que la campagne de la « N.A.F. » porte atteinte à ses intérêts tant moraux qu'intellectuels, que, sans formuler quant à lui aucune demande distincte de dommages-intérêts, il déclare s'associer pleinement à l'action de de BENOIST ;

Attendu que par acte du 29 mars 1973, les défendeurs soulèvent l'irrecevabilité de l'intervention :

1° Pour avoir été formée par simple acte du Palais ;

2° Parce que ledit acte n'a pas été précédé d'une constitution ;

3° Parce que ledit acte n'est pas signé ;

Attendu qu'enfin à la Barre les défendeurs tout en reprenant leurs exceptions et fins de non-recevoir concluent essentiellement au mal fondé et au débouté tant du demandeur que de l'intervenant ;

## II. - SUR DIVERSES EXCEPTIONS ET FINIS DE NON-RECEVOIR

Attendu qu'Alain de BENOIST, agissant en tant que personne physique propriétaire d'un journal, a en mentionnant son propre domicile dans l'assignation, satisfait aux exigences réglementaires ;

Attendu que le demandeur, fût-ce comme directeur d'entreprise, ne peut certes obtenir réparation du préjudice qu'auraient souffert les rédacteurs de son équipe, non plus que du préjudice qu'aurait souffert « Nouvelle Ecole », laquelle, ainsi qu'il expose lui-même, ne possède pas la personnalité civile ; qu'il ne s'ensuit pas qu'il soit sans qualité à réclamer réparation du préjudice qu'il aurait personnellement subi ;

Attendu que la publication d'« A.F. Université » de mai 1972 fait l'objet d'une instance séparée ; que les faits les plus anciens visés dans l'assignation susvisée du 7 mars 1973, remontent au 17 décembre 1972 ; que ladite assignation a donc valablement interrompu la prescription ;

Attendu que la nullité d'un acte de procédure à raison d'un vice de forme ne peut, aux termes de l'article 53 du décret n° 72.684 du 20 juillet 1972, et quand bien même il s'agirait d'une formalité substantielle, ou d'ordre public, être prononcée qu'à charge pour celui qui l'invoque de prouver le grief que lui cause l'irrégularité ; qu'en l'espèce les défendeurs, faute de rapporter une telle preuve, ne sauraient voir retenir aucun des vices de forme qu'ils articulent contre la recevabilité de CHRISTEN en son intervention ;

## III. - SUR LE FOND

Attendu qu'il échet pour le Tribunal d'exposer, de discuter et d'apprécier successivement chacun des sept griefs articulés par Alain de BENOIST ;

### A) Premier grief :

Attendu que le demandeur reproche aux responsables de la « N.A.F. » la distribution, à la veille d'un séminaire de l'Association G.R.E.C.E., convoqué pour le 17 décembre 1972, d'un tract ronéotypé intitulé : « Une officine nazie à Paris ? » et signé d'un : « Comité parisien contre le racisme et la renaissance du nazisme » ;

Attendu que rien, en l'état, n'établit l'imputabilité de cet écrit aux défendeurs ;

### B) Deuxième grief :

Attendu que le demandeur reproche encore aux défendeurs la distribution, le 20 décembre 1972, dans les locaux de la FACO, et en réplique au séminaire de G.R.E.C.E., d'un tract intitulé « Le tour de France des boîtes craniennes », et signé « La Nouvelle Action Française » ;

Attendu que sur un ton acerbe, on y critique les thèses de la « biopolitique » qui sont celles du G.R.E.C.E., comme aussi celles de « Nouvelle Ecole » ; que la phrase : « Pour ces messieurs, la Politique, c'est la bio-politique... le reste, l'Economique, le Social, sont des applications importantes mais secondaires », constitue une citation extraite, presque mot pour mot, du numéro 9 de « Nouvelle Ecole » (page 7) ;

Qu'on y insiste spécialement sur le grief de vouloir : « purger la civilisation européenne des apports jéduo-chrétiens du Nazaréen » ;

Attendu que, si une telle diffusion pouvait être, en l'espèce, d'autant plus sensible au demandeur qu'elle s'opérerait au sein des étudiants de la FACO, cette allégation figure au nombre des thèmes ensuite repris et développés par la « N.A.F. » à l'encontre de « Nouvelle Ecole » ; que l'examen de ce grief ne peut donc se dissocier de la discussion de ceux-ci qui va être faite ci-après ;

### C) Troisième grief :

Attendu qu'Alain de BENOIST reproche encore aux demandeurs la publication, le 20 décembre 1972, d'un numéro 86 de la « Nouvelle Action Française » ainsi composé :

1° Sur toute la première page le grand titre suivant : « Le scandale de la Nouvelle Ecole. Réalisme biologique... ou RACISME ! Un appel de Gabriel MARCEL contre le racisme » ;

2° En page 4 et sous le titre « Les nouveaux barbares » : a) un article intitulé « Qu'est-ce que Nouvelle Ecole ? » ; b) un communiqué sur les incidents du 17 décembre 1972 à la FACO, intitulé « Deux militants agressés ! » ;

3° En page 3 : a) un éditorial intitulé : « Le scandale de Nouvelle Ecole » ; b) un appel de Gabriel MARCEL — plus tard, comme on le verra, renié par son signataire — mais alors publié dans les termes suivants :

« Les soussignés tiennent à attirer l'attention sur l'existence d'une revue « Nouvelle Ecole » et d'un mouvement G.R.E.C.E. qui, avec des précautions de style appropriées, s'emploient à répandre, en ne les renouvelant que dans la forme, les motifs essentiels de l'idéologie nazie.

Il s'agit, au nom d'une biologie dirigée, non seulement de propager le racisme avec toutes ses conséquences, mais d'instaurer une eugénique fondée sur une anthropologie qui réduit l'homme à un simple assemblage de gènes.

Il importe d'autant plus à nos yeux de mettre l'opinion en garde contre de semblables aberrations que, dans le contexte politique actuel, elles risquent de séduire des intelligences qui, affolées par la crainte de succès communistes, pourraient bien s'engouffrer dans des erreurs assurément pires que celles-là mêmes qu'ils entendent combattre.

Ici comme partout ailleurs, il importe de tenir des comptes séparés, et ce n'est pas parce qu'on refuse sans hésitation le communisme qu'on doit témoigner la moindre indulgence à une idéologie qui est à l'origine des plus monstrueux génocides que l'histoire ait enregistrés.

Gabriel MARCEL, de l'Institut. »

4° En pages 6 et 7 (double page au milieu du numéro), et sous le titre : « Les nouveaux barbares », un dossier réalisé par Gérard LECLERC et comprenant : a) un article intitulé : « Le fond du débat » ; b) le relevé des sommaires de tous les numéros parus de « Nouvelle Ecole » ; c) la liste de « ceux de Nouvelle Ecole », qui ont collaboré à « Europe-Action » ;

Attendu que tous ces écrits tendent à la divulgation à l'encontre des responsables de « Nouvelle Ecole », de diverses accusations dont rend bien compte l'appel précité, d'abord signé de

# tribunal de paris

Gabriel MARCEL ; que tout en persistant à se réclamer de l'héritage de Charles MAURRAS, voire, pour certains d'entre eux et en même temps, de celui de la Résistance, les responsables de la « N.A.F. » formulent en définitive essentiellement contre « Nouvelle Ecole » le grief, sous couleur d'une recherche scientifique et objective : « de véhiculer les motifs essentiels de l'idéologie nazie » ;

Attendu qu'à l'effet de se justifier, les défenseurs s'appuient à la Barre :

1° Sur la biographie des tenants de « Nouvelle Ecole », sur leurs écrits de jeunesse et spécialement sur les articles d'« Europe-Action » qui regroupait à l'époque, sans fard, les nostalgiques de la Collaboration ;

2° Sur les numéros 1 à 8 ronéotypés de « Nouvelle Ecole », dont aucun n'est produit aux débats (non plus d'ailleurs que le numéro 10) ;

3° Sur une étude de divers thèmes traités dans le numéro 9, ainsi que dans les numéros 11 et suivants de ce périodique ;

Attendu qu'il échet pour le Tribunal, en se gardant de toute discussion des points 1° et 2° susvisés, comme de toute appréciation des mérites philosophiques, politiques et scientifiques des écrits, de s'attacher à rechercher par lui-même quels sont effectivement les thèmes traités par prédilection dans « Nouvelle Ecole » ; qu'on peut ainsi relever, à titre d'exemples retenus parmi bien d'autres :

1° Numéro 9 :

— en pages 5 à 9, et à propos du vol d'Arms-trong, un article consacré aux « vikings de Gorb », à la primauté de l'homme blanc et à la biopolitique, et prônant la ségrégation raciale ;  
— en pages 19 à 56, un article d'Alain de BENOIST sur l'écriture runique ;

3° Numéro 11 :

— en page 1 de la couverture, ainsi qu'aux pages 30, 36 et 37, des œuvres du sculpteur norvégien A. VIGEBAND ;  
— en page 72 une information sur les pierres dressées du TESTOBURGERWALD ;  
— en page 75, un compte rendu fort critique d'une étude de Jacques RUFFIE sur le métissage ;

— en page 4 de la couverture, un cimetière avec une tombe surmontée d'une croix celtique (la même photo se retrouvant en même emplacement, dans les numéros suivants) ;

3° Numéro 12 :

— en page 88, un article intitulé « Pas de Noirs chez les Mormons », justifiant l'interdiction, dans « l'Eglise des Saints du Dernier Jour », de l'accession des Noirs à la prêtrise ;

4° Numéro 13 :

— en page 84, un compte rendu des publications récentes sur « le contenu spécifiquement théorique de la révolution nationale-socialiste », sur un ouvrage traitant de : « Hitler et l'Ordre Noir », sur un ouvrage intitulé « Heinrich HIMMLER en tant qu'idéologue », sur des morceaux choisis d'Alfred ROSENBERG, etc. ;

5° Numéro 14 :

— en page 26, sous le sous-titre : « Une aristocratie biologique », le rappel de diverses législations d'inspiration « eugénique » ;

— en page 56, la photographie d'un enfant handicapé noire, face, en page 57, à une souriante fillette blanche aux longs cheveux, sans doute blonds ;

6° Numéro 16 :

— en pages 87 et suivantes le compte rendu d'un séminaire de G.R.E.C.E. relatant notamment les propos suivants : « L'amour du prochain se moque de l'avenir. Nietzsche lui oppose l'amour de cet homme lointain, de cet homme meilleur qui n'est pas encore là et qu'on espère seulement. L'homme alors n'est pas aimé pour ce qu'il

est, mais pour ce qu'il peut devenir, etc. » ;

Attendu qu'il n'y a pas de diffamation dès lors que, sans atteinte personnelle contre celui qui prône, soutient ou partage une croyance ou opinion, la critique, fût-elle empreinte d'âpreté, s'attaque seulement au mérite et au contenu d'opinions philosophiques, politiques et scientifiques ; qu'au demeurant, le défendeur qui, sans prouver directement la vérité du fait diffamatoire, établit qu'il était sincère et, en tout cas, n'a pas menti, doit être admis à faire valoir l'absence de mauvaise foi ;

Attendu que dans les circonstances de la cause et eu égard à ce qui précède, les défenseurs se trouvent ainsi doublement justifiés, et ce tant pour le tract du 20 décembre 1972 qu'en ce qui touche au numéro 86 de la « N.A.F. » ;

## D) Quatrième grief :

Attendu qu'Alain de BENOIST expose qu'à la suite d'un entretien avec Gabriel MARCEL, le 22 décembre 1972, il obtint la rétractation du philosophe, qui estima alors avoir été trompé par la « N.A.F. », notamment à raison de l'utilisation d'écrits anciennement publiés par un journaliste ayant d'ailleurs quitté « Nouvelle Ecole » ;

Attendu qu'en page 7 de son numéro 87 du 27 décembre 1972, la N.A.F., sous le titre « Serons-nous seuls face au réalisme biologique ? », écrit littéralement :

« M. Gabriel Marcel avait rédigé un appel mettant en garde contre « Nouvelle Ecole » et les groupes G.R.E.C.E. « qui, avec des précautions de style appropriées », s'emploient à répandre, en ne les renouvelant que dans la forme, les motifs essentiels de l'idéologie nazie... et nous avait remis son texte en nous chargeant de recueillir des signatures ;

Nous avons pensé que la meilleure façon de recueillir ces signatures consistait à publier la déclaration dans notre journal ;

Il s'agissait d'un malentendu. M. Gabriel Marcel nous a indiqué, que dans son esprit, il était exclu de voir publier sa position avant qu'elle ne fût contresignée de plusieurs autres personnalités ;

Mais surtout, devant les protestations des gens de « Nouvelle Ecole », M. Gabriel Marcel croit devoir aujourd'hui retirer sa déclaration. Il aurait été abusé par la présentation « d'un texte ancien, émanant d'un seul rédacteur qui ne ferait plus partie du comité de rédaction de la revue. Ainsi, la bonne foi de M. Marcel aurait été « surprise ». Nous ne pouvons que nous étonner d'un tel revirement. Les textes cités et critiqués par la « N.A.F. » sont extraits des numéros 2, 9, 14 et 16 de « Nouvelle Ecole », de 1968 à 1971 ; nous avons publié le texte intégral du sommaire des articles parus dans « Nouvelle Ecole » du numéro 1 au numéro 15.

Désormais, le public est juge.

Les pressions de ces messieurs de la « hiérarchie biologique » ne nous font pas peur. Dans ce combat, peu nous importe d'être seuls pour l'instant. Il nous suffit d'être à la place d'honneur. »

Attendu que l'article précité insiste ainsi sur le fait que la contrariété de Gabriel MARCEL proviendrait essentiellement de ce que l'appel aurait été publié avant que d'autres personnalités soient venues le contresigner ; que, toutefois, le même article relate encore, objectivement, la protestation du philosophe à raison de la présentation à lui faite d'un texte ancien émanant d'un ancien rédacteur de la revue ; qu'ainsi en tant qu'on vise l'article intitulé « Sommes-nous seuls face au réalisme biologique ? », aucun grief ne peut être retenu contre le numéro 87 de « La Nouvelle Action Française » ;

## E) Cinquième grief :

Attendu qu'Alain de BENOIST relève encore dans son assignation, qu'à la date du 21 décembre 1972, Yvan AUMONT, Directeur de la « N.A.F. », diffusa aux membres du Comité de Patronage de « Nouvelle Ecole », une circulaire ronéotypée sur papier à en-tête de la Nouvelle Action Française et ainsi rédigée :

« Vous trouverez sous ce pli quelques éléments d'un dossier réalisé par la « N.A.F. » concernant la revue « Nouvelle Ecole ». Dans les semaines à venir notre journal publiera d'autres informations sur cette revue, et en particulier la liste des membres de son Comité de Patronage.

Nous avons remarqué que votre nom figurait sur cette liste. Nous ne doutons pas que votre bonne foi ait été surprise et pour ne commettre aucune erreur quant à votre position réelle, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous indiquer rapidement si vous considérez toujours devoir apporter votre patronage à cette revue dont les thèses racistes sont évidentes. »

Attendu qu'à ce document étaient jointes les annexes ci-après :

1° Les numéros 86 et 87 de la « N.A.F. » ;

2° Les photocopies de divers articles de Gilles FOURNIER avec des références manuscrites à « Europe-Action » ;

3° La photocopie de l'article de Patrice de CREMIERS (A.F.-Université, mai 1972), consacré au numéro 14 de « Nouvelle Ecole » ;

4° Une photocopie des pages 7, 8, 11, 12 et 26-27 du même numéro de « Nouvelle Ecole » ;

Attendu qu'on ne peut manquer d'être frappé :

1° Par le ton menaçant de la lettre du 21 décembre 1972, qui tend manifestement à intimider les destinataires par la perspective de voir publier dans les colonnes de la « Nouvelle Action Française » la liste des membres du Comité de Patronage ;

2° Par l'amalgame dans un même dossier et sans mise en garde suffisamment explicite, d'articles de « Nouvelle Ecole » et d'articles anciens d'un ancien journaliste de ce périodique ;

Attendu que de telles fautes engagent la responsabilité « in solidum », tant d'Yvan AUMONT que de la Société S.N.P.F. ;

## F) Sixième grief :

Attendu qu'Alain de BENOIST critique encore les pages 6 et 7 du numéro 87 de « Nouvelle Action Française », ainsi que les numéros 88 à 91 du même hebdomadaire ;

Attendu qu'on retrouve aux pages 6 et 7 du numéro 87, la discussion des idées déjà identiquement discutées dans le numéro 86, plus des précisions sur la vie politique des membres du Comité de Rédaction de « Nouvelle Ecole » ;

Attendu qu'on retrouve dans le numéro 88, en pages 4 à 6 :

1° Une présentation dont l'objectivité n'a pas été contestée — du passé politique et des responsabilités des principaux animateurs de « Nouvelle Ecole » ;

2° Des indications sur leurs liens avec la revue « Viking », la revue « Engadine », la collection « Corps d'élite », l'Association G.R.E.C.E., etc. ;

3° Des citations, avec la référence, tirées de leurs écrits passés ;

4° L'affirmation des positions déjà proclamées par la « N.A.F. », notamment dans son numéro 86 ;

Attendu qu'on trouve enfin au numéro 89 (page 7), au numéro 90 (pages 6 et 7), et au numéro 91 (page 7), des indications complémentaires analogues respectivement sur les journalistes de « Nouvelle Ecole », sur l'implantation régionale de ce mouvement et sur « L'affaire Nouvelle Ecole » ;



# suite du jugement du tribunal de paris

Attendu que ce sixième grief apparaît en définitive, comme ne pouvant être retenu, et ce identiquement pour les motifs ci-dessus exposés à propos du numéro 86 (supra troisième grief) ;

## G) Septième grief :

Attendu qu'Alain de BENOIST, se fondant sur le constat de SAINT-DENIS, Huissier de Justice, du 2 février 1973, fait enfin grief aux défendeurs d'offrir publiquement à la vente, au siège de la Nouvelle Action Française, un « Dossier Nouvelle Ecole », ainsi composé :

1° « 2 feuillets ronéotypés sur papier jaune, constitués par la photocopie, avec les références manuscrites correspondantes, du numéro d'« A.F.-Université » de mai 1972, ainsi que d'extraits d'articles parus notamment dans « Nouvelle Ecole » (feuillets 8, 10 et 14) ou bien dans « Europe-Action » (feuillets 3 et 16) ;

2° Les numéros 86 à 89 de la « Nouvelle Action Française » ;

Attendu qu'on ne peut manquer d'être frappé :

1° Par l'amalgame et le mélange, dans un même dossier et sans mise en garde suffisante, d'articles de « Nouvelle Ecole » et d'articles anciennement parus dans « Europe-Action » ;

2° Par la poursuite, au mépris de la volonté formelle de Gabriel MARCEL, de la diffusion du numéro 86 de la « N.A.F. », avec l'appel initialement signé par celui-ci, sans que la diffusion simultanée du numéro 87 (« Serons-nous seuls face au réalisme biologique ? ») puisse constituer pour le lecteur du dossier un avertissement suffisamment explicite ;

Attendu que de telles fautes engagent la res-

pensabilité d'Yvan AUMONT, ainsi que, « in solidum », celle de la Société S.N.P.F.

## IV. - SUR DIVERSES MESURES

Attendu qu'aucun fait susceptible d'engager la responsabilité de Gérard COUSTENOBLE dit LECLERC n'étant en définitive retenu, celui-ci doit se voir mettre hors de cause ;

Attendu que le Tribunal possède des éléments suffisants d'appréciation pour pouvoir arbitrer les dommages-intérêts à la somme figurant au dispositif et ordonner la mesure de publicité qui y est prévue ;

Attendu que la réparation particulièrement adéquate que constitue cette publication du présent jugement perdrait son efficacité si elle venait à être différée ; qu'il y a donc péril en la demeure quant à cette mesure ;

### PAR CES MESURES

Statuant contradictoirement :

Déclare recevable l'intervention d'Yves CHRISTEN ;

Rejette toutes exceptions et fins de non-recevoir ;

Met hors de cause Gérard COUSTENOBLE, dit LECLERC ;

Dit le demandeur mal fondé en tant qu'il agit du chef de diffamation ;

Et, accueillant Alain de BENOIST dans son action en responsabilité civile, condamne Yvan AUMONT et la Société S.N.P.F., « in solidum », à payer au demandeur, pour les causes sus-

énoncées et à titre de dommages-intérêts, la somme de mille francs (1.000 F) ;

Ordonne la publication intégrale de ce jugement dans la « Nouvelle Action Française » ;

Dit qu'elle s'opérera sous le titre : « Jugement du Tribunal de Paris », composé en caractères de deux centimètres au moins de hauteur, chaque sous-titre étant composé en caractères gras et chaque attendu nettement détaché ;

Dit qu'elle sera annoncée en première page, et occupera toute la double page du milieu de l'hebdomadaire, ainsi que, si nécessaire, les pages suivantes, de manière à s'opérer « in extenso », dans un seul numéro ;

Prononce, en outre, passé le délai de dix jours à compter de la signification de ce jugement, une astreinte de cinq mille francs (5.000 F) par numéro paraissant sans ladite insertion ;

Rejette comme inopérantes ou mal fondées toutes conclusions plus amples ou contraires ; Ordonne l'exécution provisoire de ce jugement, mais seulement quant à sa publication ;

Fait masse des dépens et condamne :

1° Le demandeur et Yves CHRISTEN, « in solidum », à en payer le tiers ;

2° Yvan AUMONT et la Société défenderesse S.N.P.F., « in solidum », à en payer les deux tiers ;

En prononce distraction au profit des avocats constitués de la cause, chacun en ce qui le concerne.

Fait et jugé le 7 juin 1973.

Le Vice-Président :  
FOULON.

Le Secrétaire-Greffier :  
CAYREL.

## abonnements de vacances

Lecteurs au numéro, attention ! Pendant les vacances, vous risquez de ne pas trouver la « N.A.F. » en vente dans vos kiosques habituels. Aussi nous vous proposons une formule d'abonnement de vacances : abonnement de trois mois pour la somme de 15 F. Pour profiter de cette offre, il vous suffit d'utiliser le bulletin d'abonnement normal inclus dans ce numéro en y portant la mention abonnement de vacances.

Nous rappelons d'autre part que toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de la somme de 1,50 F.

Les abonnés dont la bande du journal porte la mention 7/72 ou 7/73 voient leur abonnement arriver prochainement à expiration. Des frais importants de secrétariat et de poste nous seront évités si ces personnes règlent spontanément leur réabonnement sans attendre d'avis de notre part. Nous souhaitons d'autre part que tous ceux qui le peuvent souscrivent un abonnement de soutien de 100 F, participant par là à l'effort général de propagande qui est demandé au mouvement

## à paraître début décembre 1973 « le projet royaliste »

Vous lisez la « Naf-Hebdo ».

Vous vous posez quelquefois des questions sur notre projet.

Bertrand Renouvin a écrit sur ce sujet un livre que nous mettons en souscription : « Le projet royaliste ».

Nous vous demandons de répondre très rapidement pour nous permettre de réaliser un tirage important et d'augmenter ainsi la diffusion de ce livre.

Vous trouverez ci-dessous un bulletin de souscription. Nous comptons sur votre aide pour que paraisse enfin un livre sur le combat que nous menons avec vous.

Il sera tiré de cet ouvrage une édition courante au prix de 15 F (envoi franco de port).

La souscription sera close le 30 octobre 1973.

Merci.

### BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné .....

Adresse .....

..... Code postal .....

désire recevoir ..... exemplaire(s) de l'édition courante au prix de 15 F.

et vous adresse ce jour la somme de ..... francs par chèque bancaire, chèque postal (1).

Fait à ..... le ..... 1973.

Signature :

Bulletin de souscription  
à retourner  
à l'Institut de Politique Nationale  
B.P. 558 - 75026 Paris Cedex 01  
C.C.P. La Source 33.537-41

(1) Rayer la mention inutile.

# l'avortement

Le texte du projet gouvernemental est publié. Le terme d'« avortement » ayant paru trop gênant, on ne parle plus que d'« interruption de grossesse ».

## LES TROIS CAS

La femme enceinte pourra demander l'avortement dans trois cas :

1° Lorsque la poursuite de la grossesse met en danger sa santé physique, mentale ou psychique, dans l'immédiat ou par des complications lointaines. L'âge peut constituer un facteur aggravant de ce risque. »

2° « Lorsqu'il existe un risque élevé de malformation congénitale ou de malformation fœtale. »

3° « En cas de viol ou d'inceste. »

## LES DEUX MEDECINS

La femme qui désire avorter doit faire une demande écrite au médecin de son choix. Ce dernier doit recourir à l'avis d'un confrère. L'un des deux doit appartenir à un hôpital ou à un établissement assimilé.

Il doit y avoir un délai de sept jours entre la demande et l'autorisation.

## REMBOURSE PAR LA SECURITE SOCIALE

Dans tous les cas. Il sera pratiqué dans un établissement public, ou privé agréé pour le faire.

## L'EXPOSE DES MOTIFS

L'exposé des motifs est un chef-d'œuvre de contradictions.

Il commence en effet par reconnaître : « Il est certain, à moins de refuser l'évidence, que l'être humain existe dès la conception, comme l'adulte existe dès l'enfant, et le vieillard dès l'adulte, et que les cellules qui se sont rejointes ne sont pas des amas de chair quelconque, mais sont porteuses de chromosomes qui font de l'embryon un être à part, déjà différent de tous les autres. »

Cela n'empêche pas ensuite de déclarer : « Il faut reconnaître que la conscience collective n'appréhende pas un embryon aux premiers temps de la fécondation tout à fait comme un être humain véritable. »

C'est pourquoi le gouvernement estime qu'il faut aligner le droit sur la pratique, c'est-à-dire sur l'ignorance, la faiblesse et l'égoïsme en sa-

crifiant les droits d'un être humain dont il reconnaît pourtant l'existence. Le laxisme qui en résulte n'a donc rien d'étonnant.

## TRES LARGE LIBERTE D'AVORTER

Ce texte législatif donne pratiquement l'autorisation d'avorter à toute femme, dans tous les cas, sans que le père, en aucun cas, ne puisse s'y opposer. Il suffit en effet d'invoquer un danger lointain pour la santé physique, morale ou psychique. On sait que 90 % des femmes désirant avorter invoqueront un danger pour leur santé « psychique », comme l'exposé des motifs les y invite d'ailleurs...

Au surplus, il est malheureusement à craindre que si la plupart du corps médical appliquera la loi de façon légale, il se trouvera toujours quelques groupes de deux médecins pour donner l'autorisation sollicitée.

## LE MASSACRE PREVENTIF DES ANORMAUX

La disposition la plus scandaleuse est la possibilité d'avorter lorsqu'il y a risque de malformation.

Voilà donc des catégories entières d'êtres humains auxquels le droit à la vie sera refusé parce qu'ils ne seront pas « normaux ». Quant au critère de « normalité », on n'en donne pas :

On a voulu éviter un rappel fâcheux des législations nazies.

On propose pire.

Non seulement aucune limite n'est fixée à cette appréciation de « malformation » « congénitale ou fœtale ». Mais il est permis d'éliminer dès lors qu'il y a **seulement un risque**. Le dieu de l'avortement y reconnaîtra les siens.

\*\*\*

Un tel texte suffit à juger ses auteurs. Les considérations de l'exposé des motifs sont un chef-d'œuvre d'hypocrisie puisqu'elles conduisent à une telle ignominie.

Les Royer et Druon, idoles des bien pensants, n'ont pas protesté contre ce projet. Ils en sont solidaires. Les partisans des « bonnes élections » et des « bons gouvernements » doivent être ravis.

Et surtout, que personne ne crie son indignation contre le gouvernement de la honte, ce serait « politiser le débat » !

Eh bien nous nous disons que quiconque soutient encore ce gouvernement aura avec lui du sang sur les mains.

Hervé CATTÀ.

## ARSENAL - JUIN 1973

(Sommaire)

### CIBLE

Des révoltes qui marquent notre société depuis cinq ans constituent manifestement l'indice d'une crise profonde. Peuvent-elles apporter une quelconque solution ou sont-elles appelées à n'être que des explosions de colère sans lendemain ?

### THEME

Défense nationale une expression qui a fait carrière, une réalité contestée tant dans sa forme que dans son principe. Pourtant de l'analyse de la situation internationale, des bouleversements entraînés par la guerre moderne, de la place de la France dans le monde surgit une idée-force, l'obligation de défense. De même est-il indispensable de décrire, sans passion la conception actuelle de défense nationale, c'est-à-dire la défense en action. Enfin, l'examen de l'actuel Service national peut amener à prendre position sur la contestation dont il a été récemment l'objet.

### IDEES

« Les biologistes devant la faillite du réductionnisme » par un jeune philosophe qui dresse avec objectivité le constat d'un échec lourd de conséquences.

### TENDANCE

Jacques Maritain : l'analyse de l'œuvre du grand philosophe catholique récemment disparu.

### ENTRETIEN

Le général Baudoin, secrétaire-général de la « Commission Armées-jeunesse », parle du rôle et de la condition de l'officier dans l'armée d'aujourd'hui.

### LIBRES-PROPOS

Par un spécialiste de la lutte pour la protection de la nature, une étude sur les « nuisances et la pollution » et les moyens d'y faire obstacle.

## mouvement royaliste

### CAMP NATIONAL 1973

Le camp national se tiendra dans la deuxième quinzaine de juillet. Il a pour but de donner une formation de base aux nouveaux adhérents et d'enrichir la formation des plus anciens. Il s'adresse surtout aux 15-25 ans, sans toutefois que cette « fourchette » constitue une limite impérative, en particulier pour les militants isolés et pour l'encadrement.

Les dates du camp sont les suivantes : du vendredi 20 juillet au soir au lundi 30 juillet au matin, il se tiendra dans l'ouest de la France. Retenez ces dates.

Prix du camp : pour les inscriptions parvenues avant le 10 juillet, 150 F ; passé cette date, 170 F.

### MIDI-PYRENEES

La Fédération Languedoc Midi-Pyrénées organise un camp de propagande dans la région

sétoise du 2 juillet au 8 juillet inclus. Ce camp quelque peu innovateur aura pour but de faire connaître notre mouvement dans la région par des actions appropriées. Les frais de séjour sont de 140 F pour les inscriptions nous parvenant avant le 20 juin. Passé cette date, les frais sont de 180 F. Il est possible de ne participer qu'à une partie du camp. Nous espérons que les militants de toutes les régions seront nombreux à s'inscrire à Marc Vandessende, 9, rue Dalayrac, 31000 Toulouse, ou Philippe Ricalens, 2, rue Benjamin-Constant, 31400 Toulouse.

### SECTION DU 7° - 15° - VANVES CLAMART - ISSY

Le vendredi 22 juin à 21 h, réunion commune d'avant-vacances

avec M. Hervé Catta, du Comité Directeur, qui exposera les positions de la N.A.F. sur l'avortement, et Joël Broquet, secrétaire général de la N.A.F. pour la région parisienne, qui tirera le bilan d'un an de campagnes politiques. Au Café des Sports (salle réservée), 24, rue Alain-Chartier, métro Convention.

### LYCEENS DE PARIS

Réunion de clôture le jeudi 28 juin à 17 h, dans les locaux de la N.A.F. Tous les lycéens de la région parisienne sont invités à ce dernier rendez-vous avant les vacances pour préparer la rentrée 73.

### SESSIONS D'ETE

— Du 14 au 16 juillet en Auvergne, session sur les méthodes d'action politique, la formation des

militants et le développement du mouvement.

— Du 28 au 30 juillet, session d'études sur « la stratégie de la conquête de l'Etat » en Bretagne.

— Du 6 au 10 septembre, session philosophie. En Bretagne.

— Du 15 au 16 septembre, session générale des cadres de la N.A.F. : lignes d'action pour 1973-1974, principes et application. Cette session aura lieu en Bretagne.

Toutes ces sessions ne sont destinées qu'à un nombre limité de militants. La Direction générale se réserve le droit de refuser telle ou telle candidature. Toute demande de renseignements complémentaires doit être adressée à la N.A.F. ainsi que les demandes d'inscription.



**Edgar Morin échappe aux folies de la biopolitique, dans la mesure où, par-delà son biologisme, il continue à révéler le secret qui habite l'animal humain.**

Comment ne pas avouer sa déception après le dernier livre d'Edgar Morin ? (1) On a envie de dire : c'est raté, il ne faut surtout pas continuer dans cette direction. Elle est sans issue, c'est un traquenard, un cul de sac redoutable. On est déçu et navré qu'un homme si honnête puisse dépenser tant d'ingéniosité, de talent, à une entreprise aussi vaine. Il ne faudrait tout de même pas que ce pauvre Morin soit un jour gratifié de cette épithète infligée préventivement par Pierre Boutang à un professeur de ma connaissance, après un éreintement des plus réjouissants et des plus mérités : ... **frustra laboravit**.

## MORIN-CARREL ?

Morin poursuit le même but que ce pauvre professeur, qui consiste à inventer une science de l'homme. On conviendra que cela part d'un très noble souci même s'il est mêlé d'un peu de naïveté. Ebloui que l'on est pas le progrès des sciences de la nature, on se demande si la connaissance de l'homme n'a pas pris beaucoup de retard par rapport à elles, et s'il ne serait pas grand temps de se mettre au travail.

On s'y serait mis seulement depuis quelque quinze ans et les résultats des premiers travaux commenceraient à émerger, avec les contours d'une anthropologie non plus philosophique mais biologique.

Le pauvre Alexis Carrel avait conçu en son temps un projet analogue, qui débouchait sur des conséquences qui font frémir : « **Il faut établir des relations nouvelles entre les hommes ; substituer des concepts scientifiques de la vie aux anciennes idéologies ; développer harmonieusement dans chaque individu toutes ses potentialités héréditaires ; supprimer les classes sociales et les remplacer par des classes biologiques, la "biocratie" au lieu de la démocratie ; rendre les hommes aptes à se conduire rationnellement...** » Par chance, son christianisme permettait à Carrel de tempérer ce programme littéralement terrifiant. Ce n'est évidemment pas le christianisme de Carrel qui intéresse M. de Benoist. Le collaborateur de *Valeurs actuelles*, lorsqu'il citait pieusement (si l'on ose dire) ce texte il y a quelques mois, retenait uniquement ce en quoi il préfigure l'entreprise de *Nouvelle Ecole*.

Loin de moi l'idée qu'Edgar Morin est à la veille de rejoindre l'équipe de M. de Benoist. Il en est fort heureusement aux antipodes. Mais ce n'est sûrement pas du fait de la méthode et des voies tracées par son dernier ouvrage. Morin échappe aux folies de la biopolitique, dans la mesure où par-delà son biologisme, il continue à révéler le mystère, le secret qui habite l'animal humain. Sinon, comment expliquer sa fascination devant Pascal : « **Quelle chimère est-ce donc que que l'homme ? Quelle nouveauté, quel monstre, quel chaos, quel sujet de contradiction, quel prodige ! Juge de toutes choses, imbécile ver de terre, dépositaire du vrai, cloaque d'incertitude et d'erreur ; gloire et rebut de l'univers, qui démêlera cet embrouillement ?** »

C'est cet étonnement de Morin face au mystère humain qui m'autorise à dire qu'il se trompe lorsqu'il croit échapper au déterminisme biologique parce qu'il considère le monde, la vie, l'homme, la connaissance, l'action comme des **systèmes ouverts**. Il ne suffit pas de montrer que l'homme est une multitude, une complexité. Où est son principe d'unité ? Où est sa spécificité ? Peut-être dans cette « brèche » qu'il définit comme celle de l'incontrôlable où rode la folie, dans la béance de l'incertitude et de l'indécidabilité où se font les recherches, la

# de l'homme

**découverte, la création...** Peut-être, oui, mais c'est justement cela qu'il faudrait examiner plus profondément, sous peine de ne pas reconnaître dans la conscience le seuil de l'humanisation, qui implique un bond prodigieux, une irréductible différence avec le règne animal.

Justement cette conscience c'est ce qui ne peut être objet de science au sens positiviste du terme, puisqu'elle échappe aux mesures de la matière.

## UN RENVERSEMENT METHODOLOGIQUE

Entendons-nous. Je ne veux nullement abstraire cette conscience de sa situation fondamentale qui est d'être immergée dans un corps biologique, et je ne méconnais absolument pas

Je mettrais moins d'espoir dans la solution que propose M. le Docteur Alexis Carrel.

L'auteur de « *L'Homme cet inconnu* » juge que la science doit remplacer la philosophie. Les dévergondages de la science, jadis placée sur les autels de la religion, avaient fait penser autrefois que la science demandait, au contraire, à être tempérée par la sagesse ou par cet amour de la sagesse qui s'appelle philosophie. On répond qu'il y a bien des philosophies. Mais je ne pense qu'à celle que Leibnitz appelait une certaine philosophie éternelle et qui n'est pas celle de M. Bergson, ni de M. William James. Elle se confond peut-être avec celle que M. le Docteur Carrel appelle la Science de l'Homme ? Je le croirai volontiers, mais cette science — si l'on donne à cet mot son sens exact — est-elle faite ?

Si elle n'est pas faite, si elle aboutit à des débats aussi nombreux, embrouillés, orageux que ceux des écoles philosophiques, je crois que le plus court, le plus sûr, et donc le meilleur, serait de s'adresser à la religion.

Celle-ci est faite et assez simple pour convenir à tous.

Elle est assez haute pour inspirer, émouvoir et régler les plus grands esprits.

Charles MAURRAS.

le légitime souci de Morin de ne pas séparer l'homme de l'animal qu'il est, la culture de la nature. De même qu'il est impossible de séparer l'individu de l'espèce, et d'en nier les lois sur lui, de même il n'est pas possible d'ignorer la nature et les lois du groupe sur l'individu. (C'est l'objet, Morin ne le sait pas, de notre empirisme organisateur.) C'est un des grands mérites de l'auteur d'*Introduction à une politique de l'homme* (2) que d'avoir maintenu toujours fermement cette totalité.

Ce n'est pas une raison pour ne pas voir au-delà de l'individu le sujet, qui ne se réduit pas, comme le veulent les structuralistes, à la notion d'un lieu où l'on regarde les choses. Sinon, il faut donner raison à ces mêmes structuralistes et ramener progressivement les sciences de l'homme aux sciences de la nature. Ce que ne

veut pas Morin, vraiment soucieux de fonder la science de l'homme.

Alors je le préviens qu'il faut changer radicalement sa méthode. Il vient de nous écrire un fabuleux roman scientifique, où avec imagination, ingéniosité et érudition, il a tenté de retracer toute l'évolution vers l'apparition de l'homme, **en tâchant toujours de faire sortir le même du même**, alors qu'en définitive c'est un « tout autre » qui est apparu. Le renversement méthodologique que je lui conseille devrait l'amener à considérer ce passage du même à l'autre, sans que le même ait pour autant disparu. Il faudrait étudier le mode d'existence de ce même dans l'autre, etc. Mais l'identification de ce tout autre qu'est l'homme l'amènera sur des chemins nouveaux que s'interdit l'anthropologie moderne.

Il est grand temps de retrouver ces chemins-là. Faute de les reconnaître, l'intelligentsia est en pleine folie.

## BARBARIE DE DROITE ET DE GAUCHE

Il est remarquable qu'un de Benoist se réclame de Nietzsche au moment où un Foucault ou un Deleuze se réclament du même patronage. La barbarie est nietzschéenne en cette saison. A droite et à gauche. Dans la mesure où l'on refuse de voir ce qui fait le propre de l'homme, où l'on « biologise », on participe d'un même nihilisme.

A droite, cela vous donne cette biopolitique dont « Nouvelle Ecole » s'est fait une spécialité. Conséquence : l'eugénisme volontaire d'où sortira la race faite de l'avenir. On se référera là encore au malheureux Carrel : « **L'eugénisme volontaire conduirait non seulement à la production d'individus plus forts, mais aussi de familles où la résistance, l'intelligence et le courage seraient héréditaires. Ces feuilles constitueraient une aristocratie, d'où sortiraient probablement des hommes d'élite. Et l'établissement, par l'eugénisme, d'une aristocratie biologique héréditaire serait une étape importante vers la solution des grands problèmes de l'heure.** » (3) Le plus grave c'est qu'un public traditionnaliste, catholique et bien pensant vous avale cela tout cru, parce que c'est publié par « Valeurs actuelles », et parce que ça va contre les idées de gauche.

Justement non. A gauche, aussi, on professe biologisme, nietzschéisme. C'est pour en tirer, il est vrai, d'autres conséquences politiques. Mais nous restons bien dans la même barbarie, aux visages contrastés, mais également hideux.

Alors, Morin, il est grand temps d'abandonner ces chemins-là.

Gérard LECLERC.

(1) Edgar Morin : « Le paradigme humain : la nature humaine ». Le Seuil.

(2) Coll. Politique. Le Seuil.

(3) *Valeurs Actuelles*, 16 avril 1973, Alexis Carrel. Un hebdomadaire qui publie de tels textes est fidèle à lui-même lorsqu'il laisse au rédacteur anonyme déverser son fiel et son agressivité contre la N.A.F. On s'étonne par contre de voir reprises ces attaques grossières par le courrier de Paul Dehème.